

Tableau de bord du développement durable – édition 2020

Objectif 10 – Réduction des inégalités

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif cible l'amélioration de l'égalité des chances, en adoptant des lois et en menant des politiques qui garantissent une amélioration durable des conditions de vie de tous.

L'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La France bénéficie d'un système de redistribution des richesses reconnu afin de lutter contre les inégalités entre les individus. En outre, il existe des mécanismes de solidarité entre les territoires producteurs de richesses (principalement les grandes villes) et les territoires plus en difficultés. Toutefois, la question des inégalités de revenus reste un enjeu clé en Occitanie, comme en France.

L'accès à internet, en tant que composante de la liberté d'expression, est devenu un droit fondamental. En raison du développement des moyens de communication numériques et de la dématérialisation des services publics, les inégalités d'accès à internet constituent un nouveau défi de nos sociétés.

Les disparités de niveau de vie

1 Un niveau de vie élevé en Haute-Garonne et des disparités plus fortes dans l'Hérault

Distribution et dispersion des niveaux de vie par département d'Occitanie en 2016

	Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Lozère	19 570	11 130	32 248	2,9
Aveyron	19 875	11 365	33 125	2,9
Hautes-Pyrénées	19 673	10 991	32 506	3,0
Tarn	19 593	10 835	33 277	3,1
Lot	19 928	11 000	33 925	3,1
Gers	19 877	10 966	33 891	3,1
Tarn-et-Garonne	19 236	10 455	32 353	3,1
Ariège	18 934	10 079	31 908	3,2
Aude	18 339	9 661	31 804	3,3
Pyrénées-Orientales	18 608	9 772	32 886	3,4
Haute-Garonne	22 223	11 463	39 539	3,4
Gard	19 157	9 846	33 967	3,4
Hérault	19 575	9 897	35 793	3,6
Occitanie	19 905	10 402	35 279	3,4
Province	20 472	11 057	35 823	3,2
France métropolitaine	20 809	10 948	37 880	3,5

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2016

2 Des inégalités de niveau de vie plus grandes dans les grands pôles urbains

Distribution et dispersion des niveaux de vie selon le zonage en aires urbaines en Occitanie en 2016

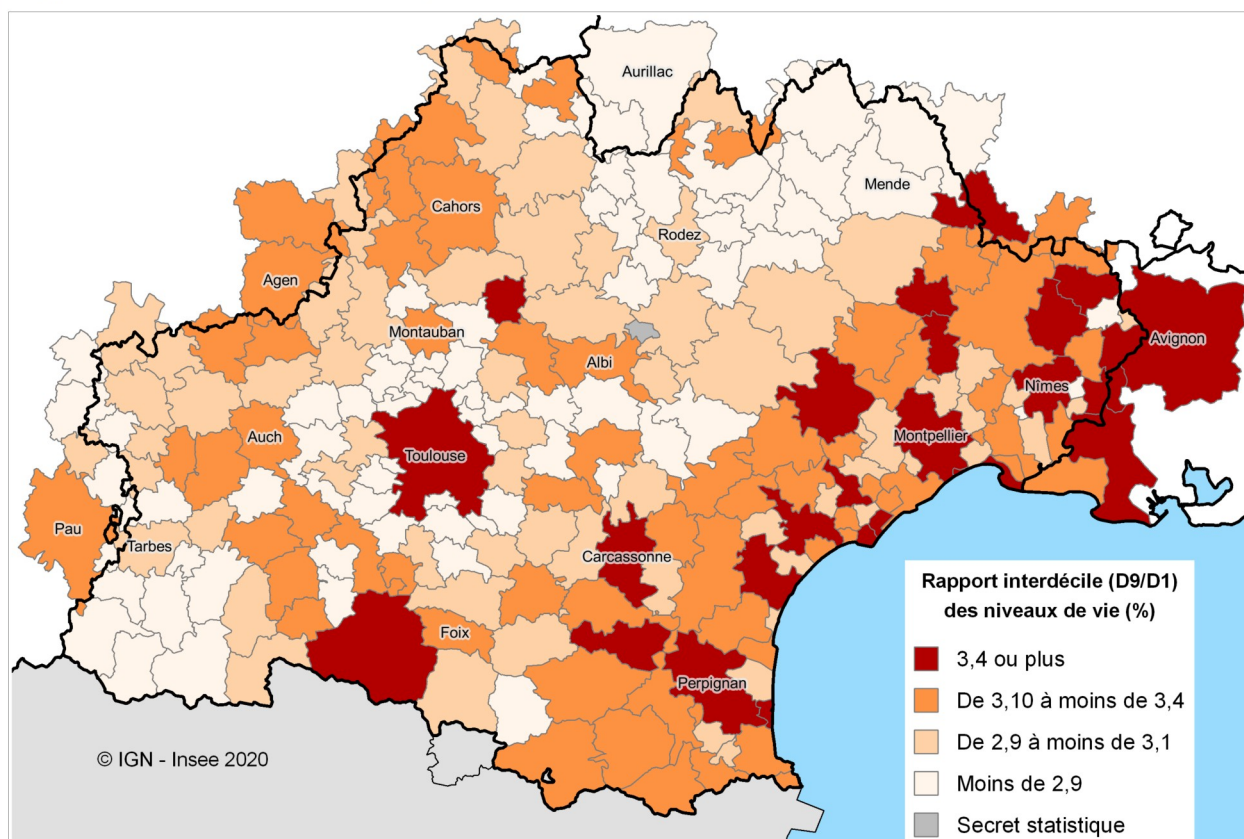
	Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Couronnes de petits pôles	20 177	11 647	32 361	2,8
Couronnes des moyens pôles	20 043	11 337	32 123	2,8
Couronnes des grands pôles urbains	21 060	11 805	35 077	3,0
Autres communes multipolarisées	19 183	10 526	31 893	3,0
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	19 306	10 432	32 290	3,1
Petits pôles	18 589	10 148	31 997	3,2
Communes isolées hors influence des pôles	18 299	9 821	31 204	3,2
Moyens pôles	18 949	10 339	32 959	3,2
Communes des grands pôles urbains	20 084	10 021	37 395	3,7
Occitanie	19 905	10 402	35 279	3,4
Province	20 472	11 057	35 823	3,2
France métropolitaine	20 809	10 948	37 880	3,5

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2016

3 Des inégalités de niveaux de vie concentrées sur l'arc méditerranéen

Rapport interdécile des niveaux de vie par bassin de vie en Occitanie en 2016



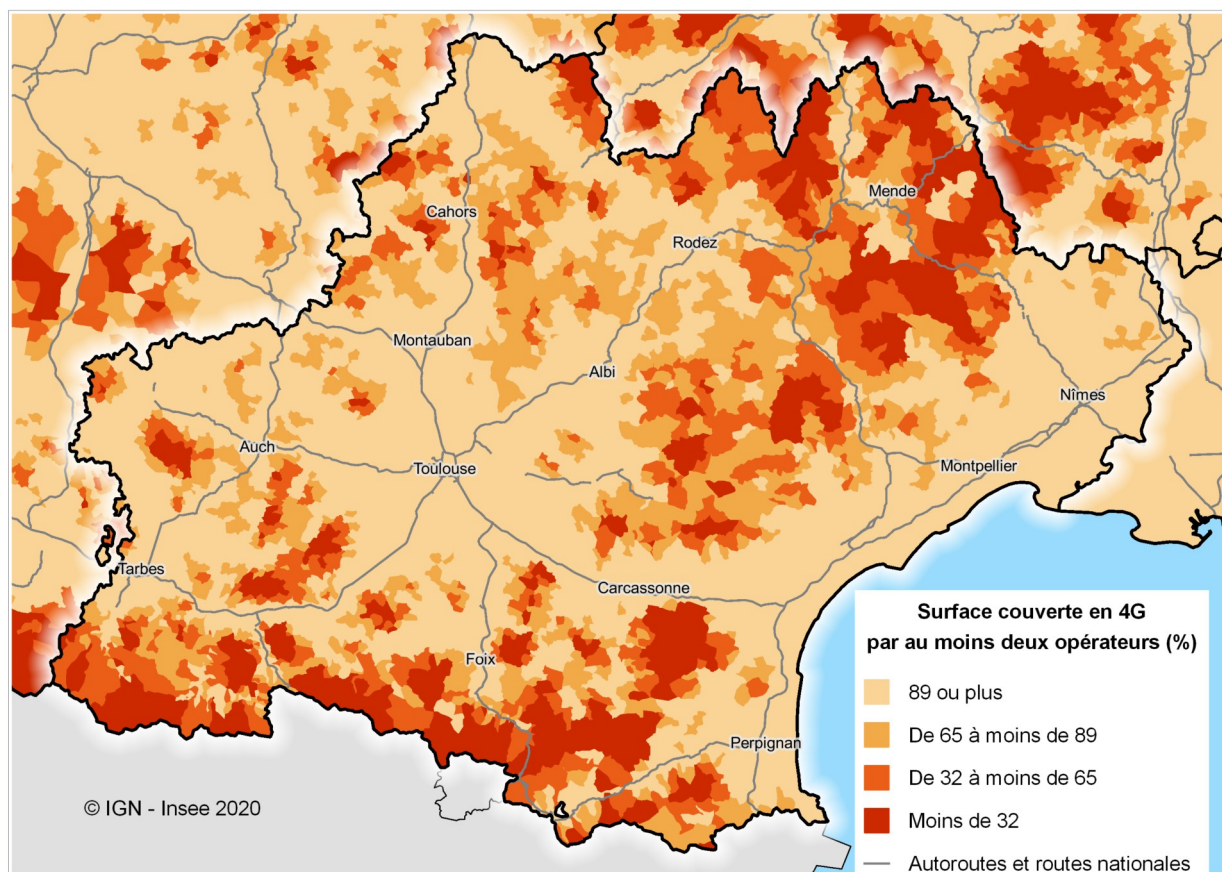
Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2016

L'accès à internet

4 Une moins bonne couverture 4G dans les zones rurales et de montagne

Part de la surface communale couverte en 4G par au moins deux opérateurs en Occitanie (en %)



Source : ARCEP - données en date de juillet 2017 et janvier 2019

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les inégalités de niveau de vie sont approchées par des indicateurs de dispersion : les déciles qui partagent la distribution des revenus en dix parties égales (le 1^{er} décile noté D1 est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus les plus faibles, le 9^e décile noté D9 est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des salaires les plus élevés). Le rapport interdécile des niveaux de vie (noté D9/D1) met en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Le taux de couverture 4G reflète la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à l'internet mobile 4G, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Ces cartes sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.